



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.

Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).

Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).

Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.

Rapport N° 15
REMPLACEMENT DE CHAUFFERIES FONCTIONNANT AU FIOUL PAR DES
CHAUFFERIES FONCTIONNANT AU BOIS-ENERGIE

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, permet aux collectivités de jouer un rôle majeur en ce domaine. Dans ce cadre, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole se sont investies dans un Schéma de Transition Énergétique et Écologique.

Suivant cette stratégie en matière de développement durable et animée par la volonté d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, la Ville de Clermont-Ferrand va mettre en place des chaufferies bois-énergie en remplacement de chaufferies fonctionnant au fioul. Une étude de faisabilité a permis d'identifier 5 sites où ce remplacement est réalisable et qui représente 80% de la consommation totale de fuel pour la Ville :

- Groupe scolaire Pierre Marie Curie
- Groupe scolaire Paul Bert
- Groupe scolaire Diderot
- Groupe scolaire Jean Moulin
- Buron de Super-Besse

Les travaux nécessaires pour la création de telles installations consistent en la dépose des installations existantes, la mise en place de nouvelles chaufferies bois avec silos de stockage, voire d'éventuelles installations gaz en appoint et des travaux consécutifs sur les bâtiments existants.

Le coût d'opération (travaux, honoraires divers, aléas, révision) est estimé à 2 200 000 € TTC, montant à conforter lors des études à réaliser en 2022 pour une fin de travaux avant la saison de chauffe 2023-2024. Cette opération est inscrite au PPI. Une partie de ce coût sera couvert par des subventions « chaleur + demain ».

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver le changement d'énergie des 5 sites cités précédemment, au profit du bois-énergie et le principe de construction de chaufferies bois-énergie en lieu et place de chaufferies fonctionnant au fioul,
- d'autoriser le lancement des consultations pour la désignation des titulaires de marchés d'études divers, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la construction des ouvrages,
- d'autoriser le lancement de la consultation de prestataires pour les travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements auprès des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les demandes d'autorisations administratives prévues, notamment par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'environnement et le code du patrimoine.


DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **23 NOV. 2021**

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
Le 8^{ème} Adjoint



Rémi CHABRILLAT

